



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bulletin officiel n° 42 du 17 novembre 2011

Sommaire

Organisation générale

École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Attribution de fonctions

arrêté du 27-8-2011 - J.O. du 3-11-2011 (NOR : MEND1124639A)

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Commerce international à référentiel commun européen » : modification

arrêté du 10-10-2011 - J.O. du 4-11-2011 (NOR : ESRS1115838A)

BTS

« Bâtiment » : modification

arrêté du 10-10-2011 - J.O. du 4-11-2011 (NOR : ESRS1119052A)

Personnels

Instances représentatives du personnel de l'Inria

Prorogation et réduction du mandat des membres de certaines instances

arrêté du 23-9-2011 (NOR : ESRH1100323A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

arrêté du 8-11-2011 (NOR : MENA1100515A)

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

arrêté du 28-10-2011 (NOR : MCCB1125296A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'orientation de l'établissement public France expertise internationale

arrêté du 21-10-2011 (NOR : ESRC1100326A)

Nomination

Administrateur provisoire du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte

arrêté du 19-10-2011 (NOR : ESRS1100322A)

Nomination

Administrateur provisoire de l'École d'ingénieurs Denis-Diderot (EIDD) de l'université Paris VII
arrêté du 21-10-2011 (NOR : ESRS1100325A)

Organisation générale

École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Attribution de fonctions

NOR : MEND1124639A

arrêté du 27-8-2011 - J.O. du 3-11-2011

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 août 2011, Denis Boullier, inspecteur général de l'éducation nationale, est désigné pour exercer les fonctions de directeur de l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche par intérim, à compter du 27 août 2011.

L'intéressé reçoit l'ensemble des attributions inhérentes à la fonction.

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Commerce international à référentiel commun européen » : modification

NOR : ESRS1115838A

arrêté du 10-10-2011 - J.O. du 4-11-2011

ESR - DGSIP

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; décret n° 2011-1256 du 7-10-2011 ; arrêté du 24-7-2007 modifié ; commission professionnelle consultative « commerce et distribution » du 1-4-2011 ; CSE du 12-5-2011 ; Cneser du 20-6-2011

Article 1 - L'annexe IV de l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé est remplacée par l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 - Dans la définition de l'épreuve « langues vivantes étrangères » figurant à l'annexe V de l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé, **au lieu de** « Langues A : U21 coeff. 4 », **lire** « Langues A : U21 coeff. 5 ».

Article 3 - Les définitions des épreuves E4 « Études et veille commerciales », E5 « Vente à l'export » et E6 « Gestion des opérations d'import-export » figurant à l'annexe V de l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé sont remplacées par les définitions d'épreuves figurant à l'annexe II du présent arrêté.

Article 4 - L'annexe III du présent arrêté définissant le référentiel de formation du brevet de technicien supérieur « commerce international à référentiel commun européen » conformément au décret n° 2011-1256 du 7 octobre 2011 susvisé est ajoutée en annexe VII à l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session 2013 à l'exception des dispositions de l'article 1 qui sont applicables dès la session 2012.

Article 6 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 10 octobre 2011

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Nota - Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

↳ **Annexes**

Annexe I
« Annexe IV
Règlement d'examen »

Épreuves	Unité	Coeff.	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé CFA ou section d'apprentissage non habilité	
			Voie de l'apprentissage dans un établissement habilité	Voie de formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	Forme	Durée	Forme	Durée
BTS « commerce international à référentiel commun européen »								
E1 Culture générale et expression	U.1	5	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 h
E2 Langues vivantes étrangères								
Sous-épreuve : Langue vivante étrangère A	U21	5	CCF 3 situations d'évaluation		CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite orale	3 h 20 min*
Sous-épreuve : Langue vivante étrangère B	U22	5	CCF 3 situations d'évaluation		CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite orale	3 h 20 min*
E3 Environnement juridique et économique								
Sous-épreuve : Économie et droit	U31	3	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 h
Sous-épreuve : Management des entreprises	U32	2	Ponctuelle écrite	3 h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	3 h
E4 Études et veille commerciales								
Sous-épreuve : Analyse diagnostique des marchés étrangers	U41	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	3 h
Sous-épreuve : Exploitation du système d'information	U42	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale et pratique	30 min
E5 Vente à l'export								
Sous-épreuve : Prospection et suivi de clientèle	U51	3	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle écrite	3 h
Sous-épreuve : Négociation vente en langue vivante étrangère	U52	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	40 min ⁽¹⁾ + 40 min
E6 Gestion des opérations d'import-export								
Sous-épreuve : Montage des opérations d'import-export	U61	4	Ponctuelle écrite CCF	4 h	Ponctuelle écrite	4 h	Ponctuelle écrite	4 h
Sous-épreuve : Conduite des opérations d'import-export	U62	2	CCF 1 situation d'évaluation	30 min	Ponctuelle orale	30 min	Ponctuelle orale	30 min
Épreuve facultative								
EF1 Langue vivante (2)	UF1		Ponctuelle orale	20 min*	Ponctuelle orale	20 min*	Ponctuelle orale	20 min*

* + 20 minutes de préparation.

(1) Durée de préparation.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Annexe III

« Annexe VII

Tableau récapitulatif des unités de formation et des modules du référentiel de formation »

Unités de formation	MODULES			
	Codes	Intitulés	Durée	ECTS
UF1 Culture générale et expression 16 ECTS 144 h	UF1M1	Synthèse niveau 1	24 h	2 ECTS
	UF1M2	Expression personnelle niveau 1	24 h	2 ECTS
	UF1M3	Expression personnelle niveau 2	24 h	2 ECTS
	UF1M4	Synthèse niveau 2	14 h	2 ECTS
	UF1M5	Expression personnelle niveau 3	22 h	3 ECTS
	UF1M6	Synthèse niveau 3	36 h	5 ECTS
UF21 Langue vivante A 16 ECTS 216 h	UF21M1	Production orale niveau 1	27 h	2 ECTS
	UF21M2	Production écrite niveau 1	27 h	2 ECTS
	UF21M3	Compréhension orale niveau 1	27 h	2 ECTS
	UF21M4	Compréhension écrite niveau 1	27 h	2 ECTS
	UF21M5	Production orale niveau 2	27 h	2 ECTS
	UF21M6	Production écrite niveau 2	27 h	2 ECTS
	UF21M7	Compréhension orale niveau 2	27 h	2 ECTS
	UF21M8	Compréhension écrite niveau 2	27 h	2 ECTS
UF22 Langue vivante B 16 ECTS 216 h	UF22M1	Production orale niveau 1	27 h	2 ECTS
	UF22M2	Production écrite niveau 1	27 h	2 ECTS
	UF22M3	Compréhension orale niveau 1	27 h	2 ECTS
	UF22M4	Compréhension écrite niveau 1	27 h	2 ECTS
	UF22M5	Production orale niveau 2	27 h	2 ECTS
	UF22M6	Production écrite niveau 2	27 h	2 ECTS
	UF22M7	Compréhension orale niveau 2	27 h	2 ECTS
	UF22M8	Compréhension écrite niveau 2	27 h	2 ECTS
UF31 Économie et droit 8 ECTS 288 h	UF31M1	Création et répartition des richesses dans une économie de marché	60 h	2 ECTS
	UF31M2	Gouvernance économique et financière	60 h	2 ECTS
	UF31M3	Approche juridique du travail et des organisations	60 h	2 ECTS
	UF31M4	L'immatériel et le risque dans les relations économiques	60 h	2 ECTS
UF32 Management des entreprises 4 ECTS 144 h	UF32M1	Finaliser et décider	60 h	2 ECTS
	UF32M2	Mettre en œuvre la stratégie	60 h	2 ECTS
UF41 Étude et veille des marchés étrangers 14 ECTS/216 h	UF41M1	Marketing international	126 h	8 ECTS
	UF41M2	Diagnostic des marchés étrangers	90 h	6 ECTS
UF42 Informatique commerciale 6 ECTS /108 h	UF42M1	Techniques informatiques d'études et veille commerciales internationales	108 h	6 ECTS
UF51 Prospection et suivi de clientèle 10 ECTS 288 h + 8 semaines stage	UF51M1	Méthodologie de la prospection à l'international	144 h	3 ECTS
	UF51M2	Mise en œuvre et suivi de la prospection à l'international	144 h + 8 semaines de stage à l'étranger	7 ECTS
UF52 Négociation-vente 10 ECTS 180 h dont 72 h de co-enseignement	UF52M1	Offre commerciale à l'international	72 h	3 ECTS
	UF52M2	Négociation vente à l'export	108 h dont 72 h de co-enseignement	7 ECTS
UF61 Montage des opérations d'import-export 12 ECTS/198 h UF62 Gestion documentaire des activités d'import-export et suivi des activités support 8 ECTS 36 h + 4 semaines de stage	UF61M1	Transport logistique	90 h	0 ECTS
	UF61M2	Financements à l'international	72 h	0 ECTS
	UF61M3	Les achats à l'international	36 h	2 ECTS
	UF62M1	Gestion documentaire des activités d'import export et suivi des activités supports	36 h + 4 semaines de stage	8 ECTS
				Total : 110 ECTS

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Bâtiment » : modification

NOR : ESRS1119052A

arrêté du 10-10-2011 - J.O. du 4-11-2011

ESR - DGESIP

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; décret n° 2011-1256 du 7-10-2011 ; arrêté du 23-6-2011 ; avis de la commission professionnelle consultative « bâtiment, travaux publics, matériaux de construction » du 3-5-2011 ; Cneser du 20-6-2011 ; CSE du 7-7-2011

Article 1 - L'annexe du présent arrêté définissant le référentiel de formation du brevet de technicien supérieur « bâtiment » conformément au décret n° 2011-1256 du 7 octobre 2011 susvisé est ajoutée en annexe VII à l'arrêté du 23 juin 2011 susvisé.

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 10 octobre 2011

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Patrick Hetzel

Nota - Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

Annexe

↳ Annexe VII

Annexe

« Annexe VII

Tableau récapitulatif des unités de formation et des modules du référentiel de formation »

Unités	Unités de formation	Modules de formation	Crédits ECTS
E1 Culture générale et expression	UF1 Culture générale et expression	M 1 Synthèse niveau 1	2
		M 2 Expression personnelle niveau 1	2
		M 3 Expression personnelle niveau 2	2
		M 4 Synthèse niveau 2	2
		M 5 Expression personnelle niveau 3	4
		M 6 Synthèse niveau 3	6
		Sous-total CGE	18
E2 Langue vivante 1	UF2 Langue vivante	M1.1 : Compréhension des documents écrits	2
		M1.2 : Compréhension de la langue standard (débit normal)	2
		M2.1 : Expression orale en continu et en interaction 1	2
		M2.2 : Expression orale en continu et en interaction 2	2
		M3.1 : Production écrite 1	1
		M3.2 : Production écrite 2	1
		Sous-total Langue vivante 1	10
E3 Mathématiques - sciences physiques et chimiques appliquées	UF3.1 Mathématiques	M1.1 Analyse 1	2
		M2.1 Statistiques et probabilités 1	2
		M3.1 Maths générales 1	1
		M1.2 Analyse 2	2
		M2.2 Statistiques et probabilités 2	2
		M3.2 Maths générales 2	1
		Sous-total Mathématiques	10
	UF3.2 Sciences physiques et chimiques appliquées	C - Chimie	2
		ME - Mécanique-électricité	2
		T - Thermique	2
		O - Ondes	3
Sous-total Sciences physiques	9		
			Nombre d'ETCS
Sous-total enseignements généraux			47
Sous-total enseignements technologiques/professionnels			63
TOTAL			110

Fonctions	Activités professionnelles	Unités	Compétences	Unités de formation	Modules de formation	Crédits ECTS
Études Analyse	Études d'ouvrages du bâtiment et des interfaces y compris dans le cadre d'une réhabilitation	U4.1 Dimensionnement et vérification d'ouvrages du bâtiment	C5 Dimensionner et/ou vérifier des éléments simples d'un ouvrage	UF4 Dimensionnement et conception détaillée d'ouvrages du bâtiment	Mécanique des structures	6
		U4.2 Conception d'ouvrages du bâtiment	C1 Rédiger une synthèse administrative et technique		Conception et calcul des structures	6
			C3 Analyser le fonctionnement de la structure porteuse d'un bâtiment		Sciences et techniques de l'habitat	2
			C4 Concevoir des solutions techniques C5 Élaborer le dossier des plans d'exécution		Conception d'ouvrages du bâtiment	8
Préparation de chantier	Conception, avec ou sans assistance numérique du processus de réalisation d'un ouvrage	U5 Étude économique et préparation de chantier	C8 Établir les procédés de réalisation C9 Élaborer le processus de réalisation d'un ouvrage C10 Analyser les risques et proposer des solutions C11 Planifier les travaux C12 Définir l'installation de chantier C13 Établir les documents préalables à l'ouverture d'un chantier	UF 5.1 Préparation de chantier	Préparation de chantier	14
			C7 Quantifier les besoins et estimer le coût d'un ouvrage élémentaire C14 Élaborer le budget travaux	UF 5.2 Étude économique	Étude économique d'un chantier	6
Conduite du chantier	Pilotage et gestion d'un chantier	U6.1 Suivi de chantier	C2 Exprimer techniquement le besoin du client C15 Gérer les dépenses et les recettes du chantier C16 Conduire des travaux en phase gros œuvre C18 Assurer la coordination avec les intervenants du chantier	UF 6.1 Conduite de chantier	Suivi de chantier	9
		U6.2 Implantation-essais	C17 Réaliser et contrôler une implantation C19 Réaliser des essais et interpréter les résultats	UF 6.2 Contrôle - essais	Topographie Caractérisation des matériaux et de structures	6 6

Personnels

Instances représentatives du personnel de l'Inria

Prorogation et réduction du mandat des membres de certaines instances

NOR : ESRH1100323A

arrêté du 23-9-2011

ESR - DGRH A1-2

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 23 septembre 2011, la durée du mandat des membres des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique est prorogée jusqu'au 15 novembre 2011 et il est mis fin au mandat des membres des commissions administratives paritaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, du comité technique paritaire central de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et du comité d'hygiène et de sécurité de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique le 15 novembre 2011.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENA1100515A

arrêté du 8-11-2011

MEN - ESR - SAAM A1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 24-1-1984 modifiée ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 ; arrêté du 1-7-2011 ; procès-verbal afférent à la consultation des personnels du 20-10-2011 ; proclamation des résultats de cette consultation

Article 1 - Sont nommés représentants de l'administration au comité technique d'administration centrale :
Jean Marimbert, secrétaire général, président du comité technique d'administration centrale
Éric Becque, chef du service de l'action administrative et de la modernisation

Article 2 - Sont nommés représentants élus du personnel au comité technique d'administration centrale, pour une durée de quatre ans :

I - En qualité de représentants titulaires du personnel

Rosine Bouvier, représentant l'Unsa
Régine Fourmann, représentant l'Unsa
Paulette Le Gouic, représentant l'Unsa
Patrick Chauvet, représentant l'Unsa
Jacques Duru, représentant le SNPMen-FO
Luc Coirier, représentant le Sgen-CFDT
Philippe Marck, représentant le Sgen-CFDT
Monsieur Claude Marchand, représentant la CGT-AC
Monsieur Michel Coudray, représentant la CGT-AC
Sophie Hugonnet, représentant l'Asamen

II - En qualité de représentants suppléants du personnel

Alice Davailon, représentant l'Unsa
Martine Dantinne, représentant l'Unsa
Nicole Monteil, représentant l'Unsa
Sabine Retour, représentant l'Unsa
Roselyne Mane, représentant le SNPMen-FO
Vincent Larroque, représentant le Sgen-CFDT
Johnny Calderaro, représentant le Sgen-CFDT
Béatrice Bidaud, représentant la CGT-AC
Régis Casset, représentant la CGT-AC
Marie-Christine Baudry, représentant l'Asamen

Article 3 - Les dispositions de cet arrêté prendront effet à compter du 15 novembre 2011.

Article 4 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 8 novembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,
Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,
Jean Marimbert

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

NOR : MCCB1125296A

arrêté du 28-10-2011

ESR - MCC

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de la culture et de la communication en date du 28 octobre 2011, sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de l'archéologie préventive :

A) Désignées par le ministre de la culture et de la communication

Membres titulaires :

- Monsieur Michel Vaginay, conservateur régional de l'archéologie à la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées ;
- Laure Dobrovitch, conservateur du patrimoine, spécialité archéologie, au service régional de l'archéologie de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne.

Membres suppléants :

- Christian Cribellier, ingénieur d'études au service régional de l'archéologie de la direction régionale des affaires culturelles de la région Centre ;
- Madame Quitterie Cazes, maître de conférences à l'université de Toulouse-Le Mirail.

B) Désignées par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Membres titulaires :

- Monsieur Dominique Garcia, directeur du centre Camille-Jullian ;
- Marie Besse, professeure d'archéologie préhistorique à l'université de Genève.

Membres suppléants :

- Isabelle Cartron, professeure d'histoire et d'archéologie médiévale à l'université de Bordeaux ;
- François Rechin, maître de conférences à l'université de Pau et des pays de l'Adour.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'orientation de l'établissement public France expertise internationale

NOR : ESRC1100326A

arrêté du 21-10-2011

ESR - DREIC

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 octobre 2011, Philippe Desgouttes, conseiller pour l'éducation à la direction des relations européennes et internationales et de la coopération, est nommé membre au conseil d'orientation de l'établissement public France expertise internationale, en qualité de représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Mouvement du personnel

Nomination

Administrateur provisoire du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte

NOR : ESRS1100322A

arrêté du 19-10-2011

ESR - DGESIP B2

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 octobre 2011, Monsieur Emmanuel Roux, maître de conférences, est nommé administrateur provisoire du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte.

Mouvement du personnel

Nomination

Administrateur provisoire de l'École d'ingénieurs Denis-Diderot (EIDD) de l'université Paris VII

NOR : ESRS1100325A

arrêté du 21-10-2011

ESR - DGESIP A

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 octobre 2011, Guiseppe Leo est nommé administrateur provisoire de l'École d'ingénieurs Denis-Diderot (EIDD), école interne à l'université Paris VII.